

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2024 – 20h00

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du douze avril 2024, s'est réuni en Mairie de Larajasse, sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire,

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Régis GUINAND, Christine DENIS, Jean Marc BRUYAS, Virginie BONNIER, Gilles BROSSARD, Sonia GILBERT, Patrick CHILLET, Nadine GOUTAGNY, Pierre CORDIER, Gisèle PIEGAY, Marilyne POYARD, Franck ESSERTEL, Ludovic GOY

Absents : Yann MALEYSSON

Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Claude GOY

Quorum : 9

16 présents – 16 votants

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la réunion :

Ordre du jour :

- Présentation du bilan énergie des bâtiments de Larajasse, par Yves Besnard, économiste des flux de la CCMDL
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2024
- **Délibération :** Subvention à l'association USDM Foot
- **Délibération :** Subvention à l'association RDM Rugby
- **Délibération :** Subvention à l'association CROQ'LIVRES
- **Délibération :** Subvention à l'association Amicale des Pompiers
- **Délibération :** Subvention à l'association des Classes en 4
- **Délibération :** Subvention à l'association du Twirling Club
- **Délibération :** Demande de subvention au titre des amendes de police du Département
- **Délibération :** Demande de subvention au titre de l'appels à projets du Département
- **Délibération :** Demande de subvention au titre du fonds verts
- **Délibération :** Mise à jour du bail à construction pour les lots de volumes de l'OPAC
- **Délibération :** Définition des zones d'accélération des « énergies renouvelables »
- **Délibération :** Achat parcelle zone artisanale Bel Air
- **Délibération :** Attribution du marché de l'ancien stade de foot
- Présentation du projet des travaux d'aménagement et de sécurisation de l'Aubépin
- Information sur la mise en place Plan Communal de Sauvegarde

Questions diverses

- Commissions communales

⇒ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente en date du 28 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

⇒ **Présentation du bilan énergie des bâtiments de Larajasse, par Yves Besnard économiste des flux de la CCMDL et en présence de Capucine Durand.**

Yves Besnard, fait part de l'objectif de la CCMDL de mutualiser des actions entre les communes pour une meilleure efficacité, meilleure qualité et des prix attractifs et cohérents.

La CCMDL est un territoire Tepos. L'objectif est donc de produire autant que l'on consomme

Yves Besnard présente les ratios par bâtiment, d'après ce qu'il a pu constater lors de sa visite et des données chiffrées qui lui ont été fournies.

Quelques bâtiments sont récents donc plutôt performants (comme l'école publique, la villa Mary), d'autres nécessitent quelques ajustements pour améliorer la gestion (Mairie, pôle d'animation, ...) et d'autres nécessiteraient de gros travaux pour être performant énergétiquement, tels que le soleil couchant ou l'ancienne cure de Larajasse.

Préconisations d'ordre générale :

- Idéalement la rénovation d'un bâtiment doit être réfléchi de manière globale et non par tranches, pour ainsi faire le lien avec toutes les possibilités, et pouvoir obtenir des subventions + facilement.
- Être attentif aux consommations, surtout sur le chauffage, point de dépense important. Par exemple, veiller à ne chauffer que pendant le temps d'occupation, adapter la température à l'activité des locaux, ...
- Informations sur les réglementations : entretien annuel des chaudières, surveillance de la qualité de l'air des écoles, surveillance de la légionnelle dans les douches, pour la construction : norme RE2020, décret BACS pour le pilotage à distance, décret calorifuge, obligation solarisation, ...

Préconisations spécifiques sur les bâtiments visités :

- Des chaudières restent dans les installations sans réellement servir, et génèrent de la chaleur. A voir pour les enlever.
- Installer des programmeurs dans certaines pièces et bâtiments pour gérer au mieux les consommations de chauffage
- Calorifuge à faire dans plusieurs bâtiments
- Etude générale sur le pôle d'animation : audit global pour vérifier les besoins : protection solaire, changement des menuiseries pour une meilleure étanchéité, des destratificateurs via CEE
- Réseau de chaleur : améliorer la fiabilité
- Pilotage global des différents bâtiments et ainsi pouvoir programmer les températures en fonction des occupations
- Eclairage led

Financements possibles : DETR/DSIL/Département/ATD/Région/Fonds verts/ADEME/CEE/FNCCR (sur audit et maîtrise d'œuvre)

Un point serait à faire d'ici un an.

Monsieur le Maire remercie Yves Besnard de sa présentation au Conseil municipal, ainsi que sa collègue Capucine DURAND.

Claude GOY est nommée secrétaire de séance

⇒ Délibérations

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'étudier les demandes de subventions des associations. Plusieurs ont été reçues en Mairie et la commission JSRA a étudié ces demandes.

N°2024-25 : Attribution d'une subvention à l'association Union Sportive des Monts – USDM

Régis GUINAND, président de la commission JSRA, présente la demande formulée par l'association USDM, association sportive de foot.

Cette association a le projet d'un investissement de matériel.

Au vu du bilan moral et financier fournis par l'association, et de leur projet, la commission propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention de 500,00 € à l'association USDM. Cette subvention permettra d'acquérir un équipement spécifique afin de faciliter la manutention durant leur pratique sportive. Celle-ci permet d'encourager la bonne gestion du club et de leur permettre d'investir dans un matériel spécifique pour le stade synthétique de la Commune.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N° 2024-26 : Attribution d'une subvention à l'association RDM – Rugby des Monts

Régis GUINAND, Président de la commission JSRA, présente la demande formulée par l'association RDM, association sportive de rugby.

Cette association n'a pas son siège social sur Larajasse mais quelques Jarsaires y sont licenciés. Celle-ci a le projet de remplacer du matériel.

Au vu du bilan moral et financier fournis par l'association, la commission propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention de 250,00 € à l'association RDM. Cette subvention permettra de remplacer du matériel, perdu notamment lors d'un incendie.

Une remarque est faite pour signaler que cet incendie a dû être déclaré aux assurances.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé : 13 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions

N° 2024-27 : Attribution d'une subvention à l'association Croq'livres

Régis GUINAND, président de la commission JSRA, présente la demande formulée par l'association Croq'Livres pour 2024.

Cette association a pour but la gestion de la bibliothèque communale, elle se substitue donc à la municipalité dans cette fonction.

Au vu du bilan moral et financier fournis par l'association, la commission propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention de 4 000,00 € à l'association Croq'Livres. Cette subvention permettra de poursuivre l'acquisition de nouveaux livres ou supports.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N° 2024-28 : Subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers

Monsieur Régis GUINAND, Président de la Commission JSRA, présente la demande formulée par l'Amicale des sapeurs-pompiers de Larajasse.

L'association sollicite la Commune pour une subvention permettant de couvrir une partie des frais du vin d'honneur offert lors de la Sainte Barbe. Pour rappel, toute la population jarsaire est invitée à ce vin d'honneur.

La commission JSRA propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention de 500,00 € à l'amicale des sapeurs-pompiers.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N° 2024-29 : Attribution d'une subvention à l'association des Classes en 4

Régis GUINAND, président de la commission JSRA, présente la demande formulée par l'association des Classes en 4.

Cette association organise la fête des classards lors des années en 4, soit le 1^{er} juin 2024. Elle invite toute la population lors du vin d'honneur de cette journée.

La commission propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention de 500,00 €.

Il est rappelé que les associations des classes bénéficient de la disposition gratuite de la salle, ainsi que de la possibilité de tenir la buvette lors la fête de la musique.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N° 202430 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du Twirling Club

Monsieur Régis GUINAND, Président de la commission JSRA, présente la demande formulée par l'association du Twirling Club.

L'association sollicite la Commune pour une subvention exceptionnelle permettant de couvrir une partie des frais pour la participation de 5 de leurs membres au championnat de France à Dunkerque.

La commission propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention de 250,00 € à l'association.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

Gilles Brossard précise que les demandes de subvention devraient faire l'objet systématique d'un formalisme plus précis et accompagnées de pièces financières justificatives.

N°2024-31 : Demande de subvention au titre des amendes de police 2024

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal que des opérations de voirie et de sécurité peuvent être subventionnées par le conseil départemental du Rhône, à travers la dotation amendes de police. Les investissements ainsi subventionnés ont trait notamment à des aménagements relatifs à la circulation routière ou de transport en commun.

La commune de Larajasse a pour projet d'aménager un plateau surélevé côté sud du Bourg de l'Aubépin. Une estimation de notre assistant à maîtrise d'ouvrage a été réceptionnée pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de bien vouloir demander au conseil départemental du Rhône l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police pour cette opération de sécurité routière, à hauteur de 50 % du cout estimé des travaux.

Mme Claude GOY ne participe pas au vote de cette délibération

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité (15 voix)

DELIBERATION N° 32 : Demande de subvention au titre du partenariat territorial avec le Département du Rhône – Travaux VRD Résidence Séniors

Monsieur le Maire rappelle que le Département du Rhône a mis en place un dispositif fixant les modalités relatives à sa politique contractuelle d'aide aux communes. La collectivité affirme sa volonté d'être un partenaire privilégié des communes, en garantissant une vision territoriale équitable, avec une méthode simplifiée. Ce partenariat repose sur une logique de projet, la procédure prend la forme d'un appel à projet annuel auquel toutes les communes et groupements peuvent répondre. Cet appel à projet doit s'inscrire dans le cadre des priorités départementales.

Monsieur le Maire rappelle le projet de la création de la Résidence Sénior avec une salle communale. Dans ce projet, les travaux de VRD, aménagements espaces verts, soutènements, sont à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adresser une demande de subvention auprès du Département du Rhône, dans le cadre du partenariat territorial 2024 à hauteur de 50% des travaux.

Mme Claude GOY ne participe pas au vote de cette délibération.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité (15 voix)

DELIBERATION N° 2024-33 : Demande de subvention au titre du fonds verts – Travaux pôle d'animation

Monsieur le Maire informe du dispositif Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires appelé « Fonds verts ». L'une des 10 mesures gérées au niveau départementale concerne la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

Monsieur le Maire rappelle le projet pour le pôle sportif : Remplacement de fenêtres, volets roulants et éclairage de la salle des sports ; ainsi que l'éclairage public du stade de foot.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adresser une demande de subvention auprès du Fonds verts, dans le cadre du partenariat territorial 2024 afin de financer une partie de ces travaux, à hauteur de 80% du coût estimé des travaux correspondants.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATION N° 2024-34 : Approbation d'un bail à construction pour les lots de volumes de l'OPAC du Rhône et relatifs à l'opération relative à la réalisation de logements sociaux et l'intégration d'une salle de réunion communale – Ajustement des volumes

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal du 15 décembre 2022 a approuvé un bail à construction pour les lots de volumes de l'OPAC du Rhône et relatifs à l'opération concernant la réalisation de logements sociaux et l'intégration d'une salle de réunion communale.

Les volumes ont notamment été modifiés depuis cette rédaction.

L'Etat Descriptif de Division en Volumes, qui sera établi par le preneur à bail, comprend 7 volumes distincts :

- Volume 1 : salle communale, tréfonds, esplanade et local rangement
- Volume 2 : allée
- Volume 3 : partie commune
- Volume 4 : logements sociaux et jardin d'agrément
- Volume 5 : local poubelles et parkings
- Volume 6 : parking à mobilité réduite
- Volume 7 : Local sous-station

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état descriptif de division en volumes détaillé, ainsi que le projet de bail à construction mis à jour.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver la mise à jour du bail à construction avec les différents volumes modifiés, intégré sur l'Etat Descriptif de Division en Volumes (EEDV) établi par le géomètre-expert désigné de l'opération,
- De l'autoriser à signer l'Etat Descriptif de Division en Volumes, le bail à construction, le procès-verbal de remise d'ouvrage ainsi que l'acte constatant le transfert de propriété des volumes ainsi que tout document y afférent et plus généralement à faire le nécessaire.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATION N° 2024-35 : Zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables

Monsieur le Maire informe de la loi n°2023-175 du 10/03/2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, et particulièrement son article 15 codifié à l'article L141-5-3 du code de l'énergie.

Monsieur le Maire expose que la Commune doit définir des zones pour favoriser les différentes énergies renouvelables et qu'elles soient intégrées ensuite dans le PLU.

La Commune peut en définir une seule sur toute la commune ou aucune.

Les projets d'installation des énergies renouvelables ne seront pour autant pas interdits si aucune zone n'est définie.

Cette réglementation est encore un peu floue et a notamment fait l'objet d'un débat en conférence des Maires.

Par manque d'éléments permettant de comprendre les obligations de la Commune et les incidences de ses choix, Monsieur le Maire propose d'ajourner cette délibération.

La rencontre avec la Sous-Préfète, le lundi 22 avril 2024, permettra plus d'explication afin de se prononcer lors d'un prochain conseil municipal.

Par manque d'éléments permettant de comprendre correctement ce qui doit être fait et des incidences, Monsieur le Maire propose d'ajourner cette délibération.

Délibération ajournée - Approuvé à l'unanimité

DELIBERATION N° 2024-36 : Acquisition d'une parcelle dans la Zone Artisanale Bel Air

Monsieur le Maire informe du contact établi avec le propriétaire du terrain laissé à l'abandon dans la zone artisanale de Bel Air.

Ce terrain a été vendu à la société TM, mais aucune construction n'a été finalisée.

Après des années de contacts en vain et d'obligation d'entretien de ce terrain par la commune pour éviter tout risque d'insécurité, le propriétaire a repris contact avec la Mairie.

Il souhaite vendre son terrain.

Monsieur le Maire propose d'acquérir cette parcelle C 1288, de 1831 m², au prix de 45 000 €, appartenant à la société TM.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATION N° 2024-37 : Attribution et signature de l'appel à projets pour la réhabilitation de l'ancien stade de foot

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2023-39 autorisant le lancement de l'appel à projets pour la réhabilitation de l'ancien stade de foot.

Le marché a été composé d'un lot unique : vente sur appel à projet

Un avis d'appel à la concurrence a été publié le 30/09/2023 dans un journal d'annonces légales (Le Tout Lyon) et envoyé pour publication en ligne le 25/09/2023 sur le profil acheteur de la commune (<http://sudest-marchespublics.com>). Le dossier de consultation des entreprises a aussi été mis en ligne sur le profil acheteur. Les entreprises avaient jusqu'au 15 décembre 2023 pour déposer leurs offres. L'analyse des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères indiqués dans le règlement de consultation : Prix des prestations 40% (30% : prix proposé par le candidat et 10% : cohérence du bilan financier de l'opération avec le projet présenté) et prise en compte de la qualité du projet 60%.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport d'analyse des offres et le projet du candidat.

Régis GUINAND présente l'offre étudiée de 13 logements collectifs (imposés par le PLU) + 8 terrains à vendre, soit au total 21 logements.

Le Conseil municipal échange sur le projet, le prix d'achat du terrain et les offres (prestations + prix) de logement qui seront proposées à terme.

Une négociation a été menée, notamment sur le prix d'achat par le promoteur.

D'autres scénarios sont évoqués pour mener à bien ce projet de logements. Et l'un d'entre eux nécessite de se renseigner en terme de réglementation.

Aussi, il est proposé de reporter la délibération sur un prochain conseil, afin de se renseigner sur la possibilité de savoir si on peut séparer le collectif et les terrains individuels.

Délibération ajournée - Approuvé à l'unanimité

⇒ **Présentation du projet des travaux d'aménagement et de sécurisation du Bourg de l'Aubépin.**

Régis GUINAND présente les projets des travaux de sécurisation du Bourg : Le projet est de remettre à neuf tous les revêtements, de créer un plateau routier, des cheminements piétons, en tenant compte des contraintes avec les bâtiments et donc peu de largeur des rues, de marquer des places de parking (voire des arrêts minutes) et de rénover la base de la fontaine pour la mettre en valeur.

Prochaine étape : chiffrage

⇒ **Information sur la mise en place Plan Communal de Sauvegarde**

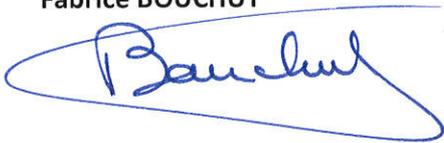
⇒ **Commissions communales - Points divers.**

- Commission urbanisme : Compte rendu par Régis GUINAND
 - Procédure de retrait du 1er permis de construire pour la MAM en cours
 - Dépôt du nouveau permis de construire fait le 09/03/2024
 - Le permis de construire de l'agrandissement de la Maison de retraite a été déposé
- Commission JSRA : compte rendu par Régis GUINAND
 - RDV avec la MJC pour faire le point
- Services techniques : compte rendu par Franck ESSERTEL
 - Un tracteur est arrivé pour compenser le manque d'un véhicule
 - L'expert a contacté la Mairie pour le tracteur
 - Recrutement d'un agent en cours
- Commission voirie : compte rendu par Franck ESSERTEL
 - Tournée des chemins avec la CCMDL, puis chiffrage par Eiffage
 - La zone artisanale de Bel Air est concernée cette année pour faire son revêtement définitif
- Commission économie : Compte rendu par Christine DENIS
 - Rencontre de la nouvelle gérante de Jarsaire Evasion
 - Epicerie : Nathalie Guinand a mis en vente son commerce
 - Monts restaurant : ouverture faite le 04/04/2024
- Commission finances : compte rendu par Gilles Brossard
 - Notification de dotations reçues, en baisse, mais étaient anticipées
- Virginie Bonnier :
 - Serait-il possible de tracer des places de parking à l'Aubépin ?
 - Poulailier partagé : au complet : 7 familles A prévoir de refaire un bout de clôture + de disposer d'une pelle et balai pour nettoyer le local + quelques bottes carrées
 - Rappelle que les informations diffusées dans les comptes rendus de réunions sont parfois confidentielles. Il faut veiller à ne pas les communiquer !
- Marilyne POYARD :
 - Question sur le fleurissement. Réponse : la commission environnement va se réunir dans les 15 jours pour fixer les dates et les commandes de fleurs
- Commission tourisme : Compte rendu par Marie Christine PONCET
 - Confirmation de la sortie « champignons » : il faudra veiller à avertir les propriétaires

- Commission bâtiment : compte rendu par Jean Marc BRUYAS
 - Chapelle de la Salette : découverte d'une pierre avec un blason, à voir où la remettre pour la rendre visible et la mettre en valeur. Des renseignements vont être demandés pour connaître son histoire et sa signification
- Commission école : Compte rendu par Claude GOY
 - Relance du marché de cantine courant mai pour la rentrée scolaire prochaine
 - Différents petits travaux ont été faits pendant les vacances
- Commission environnement : compte rendu par Claude GOY
 - RDV avec un technicien CCMDL pour l'emplacement des colonnes semi enterrées
- Planning à faire des élections européennes 09/06
- Compte rendu par Fabrice BOUCHUT
 - Sous-préfète, Charlotte Crepon, se déplace lundi sur Larajasse
 - Demande d'une visite de l'attachée du député : elle devrait se faire sur juillet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Le Maire
Fabrice BOUCHUT

A blue ink signature of Fabrice Bouchut, written in a cursive style, enclosed within a blue oval shape.

La secrétaire de séance
Claude GOY

A blue ink signature of Claude Goy, written in a cursive style, enclosed within a blue oval shape.

Publié le 24 MAI 2024